

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPET section économie et gestion option informatique et systèmes d'information, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Dominique CATOIR
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Christine GAUBERT-MACON
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Secrétaires généraux

M. Hervé Yves LE GUERN
Professeur agrégé

Académie de PARIS

M. Olivier MONDET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de CRETEIL

Membres du jury

Mme Stella GOUVENAUX
Professeure agrégée

Académie d' AMIENS

Mme Pascale REGUILLON
Professeure agrégée

Académie de POITIERS

Examineurs spécialisés

Mme Caroline COUVIN
Personne à compétences particulières

Académie de CRETEIL

Mme Marie-Frédérique MARTIN
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

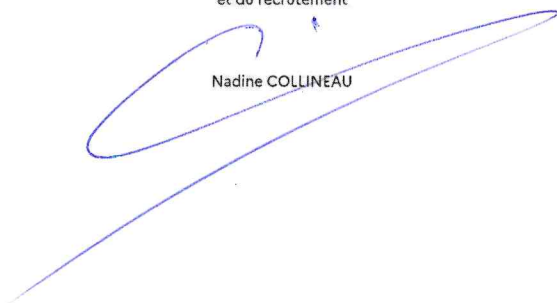
Mme Valérie MARTINEZ
Professeure agrégée

Académie de NICE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU